

Votre contact

Madame Christelle COUE-ROBELIN
05 49 61 20 66
couec@poitou.ifrb.fr

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Public

Personnel chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire.

10 stagiaires maximum par stage

Pré-requis

Maîtrise orale et écrite du français.

Présentation par l'employeur, d'un document attestant l'**aptitude médicale au poste de travail du travailleur**, délivré par le médecin du travail de l'entreprise (**spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire**).

Le stagiaire doit également disposer des **EPI de base** (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants). **En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques, et par conséquent l'attestation de compétence ne pourra pas être validée et délivrée.**

Moyens pédagogiques et supports

Enseignements théoriques avec mises en pratique sur des plates-formes pédagogiques.

Objectifs de la formation

Se former à la prévention des risques liés à l'amiante en vue d'obtenir l'attestation de compétence « Personnel opérateur de chantier »

Programme

Partie théorique

Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé

Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés

Partie pratique

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante

Connaître et appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement

Connaître le rôle des équipements de protection collective et les utiliser selon les consignes établies

Détecter les dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement

Connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie

Connaître le rôle des équipements de protection individuelle, savoir les utiliser selon les consignes établies et connaître leurs limites d'efficacité et les durées recommandées de port en continu

Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

Connaître et appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

Mises en situation pratiques sur des plates-formes pédagogiques

Attestation de compétence délivrée si réussite à une évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un questionnaire au choix multiple et à une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité.

